Comité Départemental de Tennis d'Indre et Loire
Rue Suzanne Lenglen, 37000 Tours
Tel : 02 47 44 38 01
www.cdtennis37.fr
Comite.indre-et-loire@fft.fr

Compte rendu de l'**Assemblée Générale Exceptionnelle** du 16 Janvier 2026

Clubs présents ou représentés :

SkinUp Academy, TC Savigné-Gizeux, AC Amboise, Electrique Avoine US, Bourgueil ES, TC Château la Vallière, Chinon TC, TC Descartes, TC du Lochois, US St Pierre des Corps, TC Jocondien, AS Ripault Tennis, Tennis Bléré Val de Cher, TC Tours, TC Gentiana, Castelrenaudin TC, Saint Avertin Tennis, TC Membrollais, TC Vouvray, AS Montlouis, Luynes AS, TC Esvres, TC de Sainte Maure, TC La Riche, AS Monts Tennis, AT Grand Tours, US Genillé TC, Vernou TC, Ass Tennis du Pays de Racan, US Chambray, TC Ballan Miré, TC Saint Martin le Beau, TC Reignac, Avionnette de Parçay Meslay, TC Monnaie, Azay sur Cher TC, ES Oesienne ST, AS Larçay Tennis, TC Cinq Mars la Pile, TC Chambourgeois, ASPO tennis.

* 41 clubs présents ou représentés, portant 199 Voix sur un total comité de 294, soit 67,68 %.
Le Quorum de 20 % est atteint, l'Assemblée Générale Exceptionnelle peut se tenir légitimement et délibérer.

Ouverture de l'Assemblée Générale exceptionnelle par une allocution du président du Comité départemental qui précise l'importance du projet soumis à l'approbation ce soir pour l'avenir et le développement de notre Comité. Il remercie l'ensemble de ses équipes pour le travail fait pour le montage de ce dossier avec une attention plus particulière à son Secrétaire Général et son Trésorier Général, Philippe et Michel.
Il remercie également le club de St Pierre des Corps par l'intermédiaire de sa présidente pour l'accueil de cette AG qui sera très certainement historique pour le tennis Tourangeau.

Mme Sabrina LEGER, Vice-Présidente de la Fédération Française, Présidente de la Ligue Centre-Val de Loire, prend également la parole pour assurer du soutien total des instances fédérales et régionales au projet qui va être présenté.

1 – Présentation du projet d'acquisition du site tennistique des bords de Loire à la Riche

* Le Secrétaire Général présente le projet d'acquisition dans sa globalité, bien immobilier avec travaux et modifications envisagées.

2 – Présentation du montage financier

* Le Trésorier Général, présente une projection du montage financier et du buisines plan, relatifs au projet.

3 – Résolutions soumises à l'approbation de l'AG Exceptionnelle

1. Autorisation d'acquisition du bien sus nommé, situé à rue de la Fuye, 37520 la Riche, comprenant les parcelles cadastrales 399 et 395 pour le prix de 215.000 € (Deux cent quinze mille euros) auprès de la municipalité de La Riche (37).

Résolution approuvée à l'unanimité.

2. Autorisation au Président de signer tout actes et documents nécessaires à l'acquisition ainsi que pour toutes démarches administratives et juridiques nécessaires.

Résolution approuvée à l'unanimité.

3. Autorisation éventuelle de recourir à un plan de financement (emprunts, subventions ou autres) et de constituer les garanties requises pour l'acquisition et la réalisation des travaux nécessaires.

Résolution approuvée à l'unanimité.

4 – Questions diverses

Quelques réponses sont apportées à diverses interrogations tout au long de cette AG.
Voici la synthèse des réponses apportées :

* Oui, ce seront bien des installations dédiées au tennis tourangeau. Les clubs, les sections TE et les licenciés pourront en jouir, suivant un règlement d'utilisation qui sera à élaborer.

* Non, le club du TC La Riche, utilisateur des installations, pour le moment communales, ne sera pas mis à la porte avant son déménagement dans ses nouvelles installations, prévu pour le début de l'année 2027. Une convention d'occupation sera signée entre le comité et la municipalité.

* Le choix de la surface lors de la réfection des 2 courts extérieurs n'est pas encore arrêté.

*Oui, des moyens de transport en commun se trouvent à proximité : un arrêt de bus Fil Bleu, ainsi que le futur terminus de la 2ème ligne de tram.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture l'assemble Générale 2025.

Original signé et archivé au comité départemental le 20 / 01 / 2026

Philippe MERCIER
Secrétaire Général

ERIC LEVIEUGE
Président